



Offre promotionnelle non respectée

Par **Defla**, le **08/10/2008** à **08:45**

Bonjour,

Je viens sur ce forum pour savoir quels sont mes droits (et surtout à quels recours puis-je prétendre) dans ce que je trouve être une publicité mensongère.

Au mois de Juin cette année, mon père à fêter ses 50 ans. Pour marquer l'évènement, je lui ai offert un stage de pilotage sur circuit d'une voiture de prestige.

L'anniversaire de mon père tombant proche de la fête des père, une offre intéressante de l'une des sociétés proposant ce service était :

DVD de la prestation offert pour toute commande avant la fête des pères.

J'ai donc choisi ce prestataire entre autres pour cette promotion.

Le stage a eu lieu au mois d'Aout.

Lundi 06/10/08, je prends contact avec la société, car toujours pas de DVD reçu, et la, on m'indique que suite à des problème techniques, le DVD ne sera pas fournit...

On me propose en réparation un avoir du montant de la valeur du DVD.

Comme vous pouvez le comprendre, je n'ai que faire d'un avoir, car je ne compte pas effectuer de nouveau un stage de plusieurs centaines d'Euros chez ce prestataire.

Quels sont les recours possibles ? Puis-je demander un "remboursement" de la valeur du DVD ou bien autre chose qui n'oblige pas à refaire une commande chez eux ?

Merci de vos retours.

PS : Je possède un bon de commande affichant noir sur blanc la promotion qui n'a pas été respectée.

Sébastien B.